



Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France

Election des représentants des personnels au Conseil d'Administration

CLOTURE DU SCRUTIN LE 3 NOVEMBRE 2015 À 17H00

MESSAGE # 1 : Quelle est la vision de la CFDT ?

Pour la CFDT, l'IAVFF (Institut agronomique vétérinaire et forestier de France), créé La loi du 13 octobre 2014 (n° 2014-1170), offre une opportunité unique de renforcer les coopérations nationales et internationales entre les écoles et les Instituts de recherche opérant dans les champs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la santé animale et de l'environnement. Toutefois la CFDT considère que cette structuration ne doit pas se faire au détriment des coopérations initiées avec les universités, dans le cadre des COMUE (Communautés d'Université et d'Établissements) créés par la loi du 22 juillet 2013 (n° 2013-660). Cette loi instaure: une cotutelle de nos écoles par le MESR, une accréditation à délivrer des diplômes de type LMD (Licence-Master-Doctorat), et une valorisation de la recherche dans le cadre de politiques de site.

Pour la CFDT, les atouts du modèle français d'enseignement supérieur ne compensent pas l'énorme manque à gagner qui résulte, pour la collectivité: de la **taille critique des grandes écoles** (100 à 350 diplômés par an), et de la **multiplicité des instituts** de recherche partenaires (INRA, CIRAD, IRSTEA, ANSES, INSERM, IFREMER et CNRS). L'IAVFF pourrait contribuer à: encourager la formation par la recherche et la délivrance de diplômes de Master et de Doctorat ; développer les disciplines identitaires (agronomie, zootechnie, sciences du sol, machinisme ou santé animale) ; mettre en place de grands programmes pluridisciplinaires situés à l'interface des périmètres scientifiques des établissements, et contribuer à la visibilité, l'attractivité et au rayonnement de nos établissements sur la scène internationale.

Mais la CFDT, regrette que la loi n'ait pas doté l'IAVFF d'une gouvernance adaptée aux enjeux de la transition agro-écologique. La gouvernance de l'Institut repose, en effet, sur une comitologie lourde et endogame. En plus du CA (Conseil d'Administration), il comprend deux conseils redondants : le Conseil des Membres, et le Conseil d'Orientation Stratégiques, soit au total 47 membres nommés (directement ou indirectement) par les ministres de tutelle. A la différence des COMUE, l'IAVFF est dotée d'un CA qui n'est pas paritaire (élus/nommés), et qui est dépourvue de CAC (Conseil académique).

Pour la CFDT, le risque est grand de voir l'Institut s'installer dans le même blocage institutionnel qu'Agreenium : gouvernance faible ; absence de vision collective, désintérêt des personnels, et de moyens de pilotage. Cette défaillance a été relevé en CA et admis par tous, mais aucune solution n'a été envisagée. Dans ce cas l'IAVFF ne serait qu'un échelon administratif supplémentaire, centralisant la prise de décision, gaspillant les ressources disponibles, précarisant l'emploi scientifique, et fragilisant un peu plus l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Votez pour les candidats présentés par la CFDT, c'est faire des choix :

- Exiger la mise en place d'un groupe de travail permanent réunissant les élus du CA, pour palier à l'absence de Conseil Académique, et limiter les impacts de l'endogamie technocratique ;
- Organiser des lieux de concertation sur les orientations de l'IAVFF au sein des établissements membres, pour éviter que se développe une fracture entre DG et personnels ;
- Défendre le droit à l'information des personnels, et soutenir des demandes de mobilités inter-établissements.
- Œuvrer à la sécurisation des parcours professionnels, à la revalorisation des carrières, à la déprécarisation des emplois contractuels ; et à la prévention des risques psychosociaux.





Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France

Election des représentants des personnels au Conseil d'Administration

CLOTURE DU SCRUTIN LE 3 NOVEMBRE 2015 À 17H00

MESSAGE # 2. Quelle articulation entre l'IAVFF et les établissements membres ?

Lors de l'examen du texte de loi par les instances, la CFDT a obtenu : que le périmètre de l'Institut agronomique intègre l'ensemble des écoles et des instituts partenaires, et que soient abandonnés les projets de création distincte d'un Institut vétérinaire et d'un Grand établissement de formation des personnels de l'enseignement agricole. Par ailleurs, la CFDT a souhaité que l'organisation de la mission de l'Institut portant sur "*l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de recherche et de formation communes aux établissements au niveau national, européen et international, y compris la coopération internationale pour le développement*" soit compatible avec les missions dévolues par la loi aux établissements d'enseignement supérieur et aux COMUE.

Cependant, la CFDT constate que l'IAVFF se voit confié une mission très large qui comporte un risque évident de recouvrement avec les missions des établissements engagés dans des coopérations de site. La mission générale comporte, en effet, une dizaine de missions spécifiques comprenant : "*la coordination des offres de formation et l'élaboration d'une offre commune, la construction et la conduite de projets de recherche communs; la coordination de des politiques et activités internationales, la négociation et la conclusion d'accords internationaux avec des partenaires étrangers, la politique d'accueil de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'étudiants étrangers ; mais aussi une de nombreuses missions transversales*".¹

Pour la CFDT, l'IAVFF dont la mission prolonge et élargi celle d'Agreenium, doit rompre avec l'expérience contre-productive de cet Institut qui a donné l'impression de vouloir "*tout brasser et tout régenter sans en avoir les moyens*".² L'IAVFF doit se focaliser sur des objectifs clairs et précis, promouvoir des programmes de coopération utiles et efficaces, et supporter des actions de formation-recherche-innovation en partenariat, sans empiéter sur les prérogatives des établissements, et sans les dépouiller (projets, moyens).

Votez pour les candidats présentés par la CFDT, c'est faire des choix :

- **Promouvoir une réflexion stratégique sur l'orientation de l'enseignement et de la recherche :**
- **Exiger une priorisation des missions de l'Institut pour ne pas reproduire l'expérience d'Agreenium;**
- **Veiller à ce que les activités de l'Institut n'entrent pas en compétition avec celles de ses membres.**

¹ L'Institut est doté parallèlement de nombreuses missions transversales : "*la mutualisation d'équipements, d'installations et de dispositifs expérimentaux; la définition et la diffusion de programmes d'éducation numérique communs et la mise en œuvre d'une offre partagée de formation en ligne ; la coordination de la gestion des ressources documentaires; la conduite d'activités de prospective, d'expertises collectives, notamment pour la conception ou la mise en œuvre de politiques publiques; la contribution au développement et à l'innovation*".

² Agreenium affichait l'intention de vouloir : "*la définition de stratégies communes, de politiques concertées à l'échelle nationale, en cohérence avec les politiques de sites des membres, dans l'amélioration de la performance du dispositif national de recherche-formation-développement agronomique, etc.*", (cf. Livre blanc sur l'amélioration de la visibilité, de la lisibilité et de l'attractivité internationale du dispositif français d'enseignement supérieur et de recherche agronomiques, janvier 2011)



Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France

Election des représentants des personnels au Conseil d'Administration

CLOTURE DU SCRUTIN LE 3 NOVEMBRE 2015 À 17H00

MESSAGE # 3. Quel transfert des connaissances vers l'enseignement agricole ?

La loi d'avenir attribue aux établissements d'enseignement supérieur "*une mission d'appui à l'enseignement technique agricole*", et prévoit que l'IAVFF constitue entre ses membres "*un réseau dédié à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement de l'enseignement général technologique et professionnel agricole*". Par ailleurs, la loi prévoit l'ENFA puisse être accrédité à délivrer le Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation).

Pour la CFDT, la transition agro-écologique est un processus complexe qui implique des changements globaux (à la fois techniques, économiques et sociaux), et une large adhésion des différents acteurs, de la production, de la recherche, de la formation. Cette transition ne se résume pas à un changement de normes techniques mais implique plus profondément des processus d'apprentissage et d'innovation, couvrant l'ensemble des domaines disciplinaires agronomiques. L'accréditation de l'ENFA à délivrer le Master MEEF doit être l'occasion de relancer l'innovation pédagogique, basée historiquement dans le domaine de l'agriculture sur des classes inversées ("*flip classroom*" en anglais)³. La CFDT considère que le dossier d'accréditation doit valoriser à la fois la richesse de l'expertise de l'établissement dans le domaine agronomique et didactique, et le lien entre enseignement et recherche sans lequel il n'y a pas d'innovation pédagogique.

Par ailleurs, la constitution au sein de l'IAVFF d'un réseau dédié à la formation et à l'appui des personnels et des établissements d'enseignement agricole constitue, pour la CFDT, une véritable opportunité de renforcer une mission qui était préalablement assurées par le SNA (Système national d'appui de l'enseignement agricole)⁴. Le nouveau réseau de l'IAVFF devra, intégrer les cinq ENA (Etablissements Nationaux d'Appui)⁵ constituant le SNA, qui sont coordonnés par l'ENFA et l'Institut Eduter d'Agrosup Dijon. La création de l'IAVFF donne l'opportunité de mobiliser et de coordonner les expertises existantes et de renforcer le lien recherche-innovation-expérimentation au bénéfice des personnels et des usagers de l'enseignement agricole. La CFDT revendique un traitement équitable du réseau national d'appui, relativement aux autres composantes de l'Institut (réseaux agronomiques et vétérinaires).

Voter pour les candidats présentés par la CFDT c'est faire des choix :

- **Promouvoir une réflexion stratégique sur les orientations et la contractualisation de l'appui à l'enseignement agricole.**
- **Renforcer les ENA tant sur le plan financier que sur le plan des compétences requises dans le contexte d'une transition écologique de l'agriculture.**
- **Renforcer le potentiel de formation-recherche agronomique de l'ENFA dans le cadre de son accréditation à délivrer un Master MEEF agricole, pour la formation de tous les enseignants de l'enseignement agricole public.**

³ En classe, l'enseignant n'est pas uniquement un passeur de savoir, mais aussi un guide-accompagnateur qui propose des « tâches complexes » liées à ce qui a été vu, manipulé, discuté en travail de groupe par les élèves. Il guide les enfants, les accompagne de manière plus individualisée.

⁴ Le SNA participe activement à la rénovation des diplômes, à l'accompagnement des équipes de l'enseignement agricole public à la mise en œuvre des politiques de formation et d'éducation.

⁵ ENFA de Toulouse, Institut Eduter Agrosup-Dijon (sites de Dijon et Clermont-Ferrand), Agrocampus Ouest (site de Beg-Meil) et Montpellier Supagro (site de Florac), et la Bergerie Nationale de Rambouillet.



Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France

Election des représentants des personnels au Conseil d'Administration

CLOTURE DU SCRUTIN LE 3 NOVEMBRE 2015 À 17H00

MESSAGE # 4. Quelle coopération dans le domaine de la formation et de la recherche ?

Le décret constitutif de l'IAVFF prévoit que l'Institut assurera "la coordination de leurs offres de formation et l'élaboration d'une offre commune de formation spécialisée", et que "cette coordination s'appuie notamment sur un collège doctoral rassemblant les représentants des membres accrédités à organiser des formations doctorales et à délivrer le doctorat". Pour la CFDT, l'accréditation de l'IAVFF à délivrer des diplômes nationaux (Master et Doctorat) est totalement incompatible avec la mise en place des politiques de site, dans lesquelles sont impliquées la plupart de ses membres (écoles et instituts de recherche). Nous pensons que la délivrance de Doctorats IAVFF à des étudiants inscrits (et encadrés) au sein d'ED (Ecole doctorale) de sites (co-accrédités), loin de renforcer la visibilité de l'Institut, contribuerait à semer la confusion. Une intervention du CD (Collège Doctoral) IAVFF dans les ED de sites, nous semble incompatible avec l'action des CD de sites. La CFDT comprend d'autant moins la nécessité de créer un CD IAVFF, que la vocation des CD est de fédérer plusieurs ED, pour entreprendre des actions transversales, en mutualisant certaines de leurs missions. Hors actuellement, le seul établissement accrédité à délivrer le doctorat Agroparistech (avec l'ED ABIES), dans le cadre d'un Doctorat Université Paris-Saclay, dont l'INRA est de surcroît membre fondateur.

Pour la CFDT "la construction et la conduite de projets de recherche communs" constitue une mission prioritaire. Elle doit porter à la fois sur le montage de projets de coopération et l'ouverture de chantiers inter-établissements dans le cadre des métaprogrammes (INRA) ou des Dispositifs en Partenariat (DP, CIRAD). En effet, dans le cadre d'Agreenium peu de projets RFDI (Recherche-Formation-Développement à l'International) ont été montés en partenariat avec des universités et des centres de recherche étrangers (4 ou 5). La coopération entre partenaires s'est déployée à la marge de l'Institut, dans le cadre de projets "non-labellisés". Le master InterRisk, relatif à l'évaluation et à la gestion des risques sanitaires, constitue un bel exemple de réalisation associant l'Université de Kasetsart (Thaïlande), l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (France) et le CIRAD (France). Il a permis d'établir la valeur ajoutée sur le terrain des coopérations inter-organismes.

Pour la CFDT, l'IAVFF doit être doté d'un budget capable de supporter les coopérations inter-établissements. Nous avons rejeté le budget prévisionnel de l'Institut lors du dernier CA (688 k€ de recettes ; dont 250k€ de subvention DGER), car il n'offrait aucun levier crédible pour initier des actions conjointes (à titre d'exemple, la subvention Idex de Sorbonne-Paris-Cité (SPC) est de 27 M€/an). Pour la CFDT, l'IAVFF doit, par ailleurs, favoriser les collaborations internationales avec les grands acteurs européens (p.ex. Wageningen) ou Internationaux (p.e. CGIAR), en suscitant des offres regroupées (p.ex. programme H2020) dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'expertise.

Votez pour les candidats présentés par la CFDT, c'est faire des choix :

- Refuser l'accréditation de l'IAVFF à délivrer des diplômes nationaux (Master-Doctorat);
- Soutenir le montage de projets : co-financements, appui logistique, administratif, juridique, H2020;
- Promouvoir l'émergence de projets inter-organismes, ainsi que l'ouverture des programmes des organismes (p.ex. métaprogrammes ou DP) aux partenaires;
- Développer coopération entre établissements d'enseignement supérieur, de recherche et entreprises : écoles thématiques, ateliers-séminaires, Moocs, programmes de mobilité, doubles diplômes et co-tutelles de thèses, transfert technologique, etc. ;

